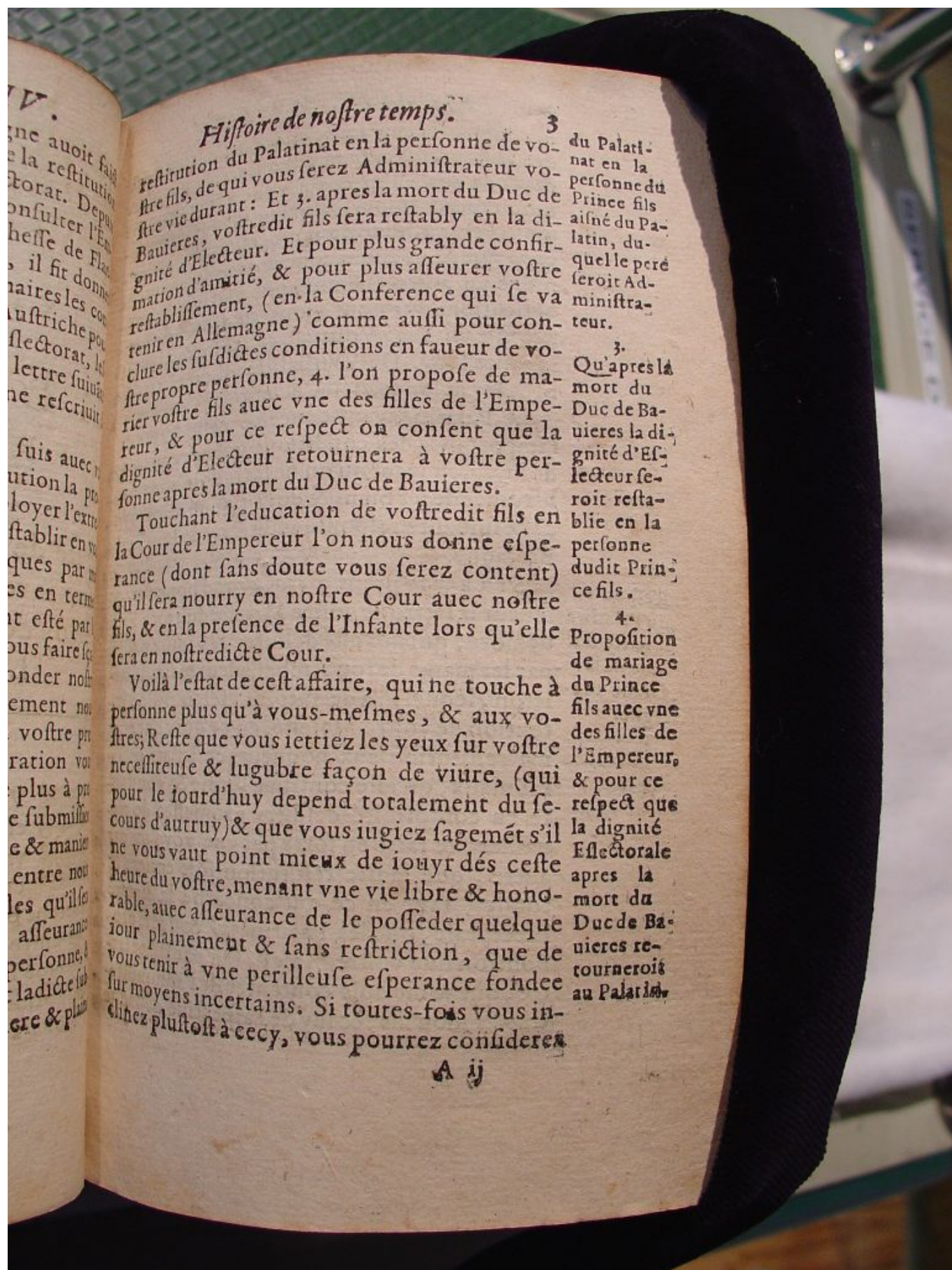
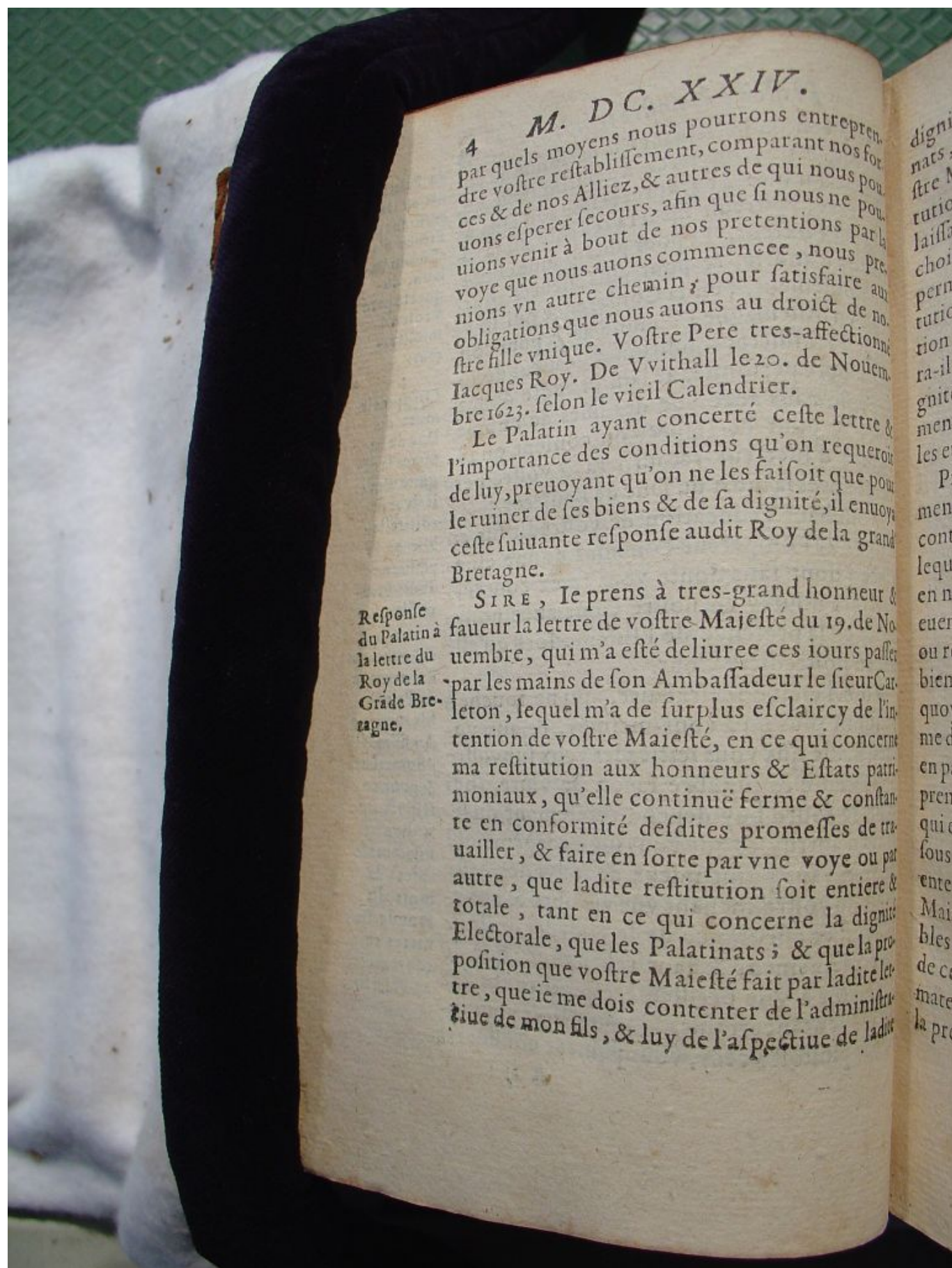


1624_003.jpg



1624_004.jpg



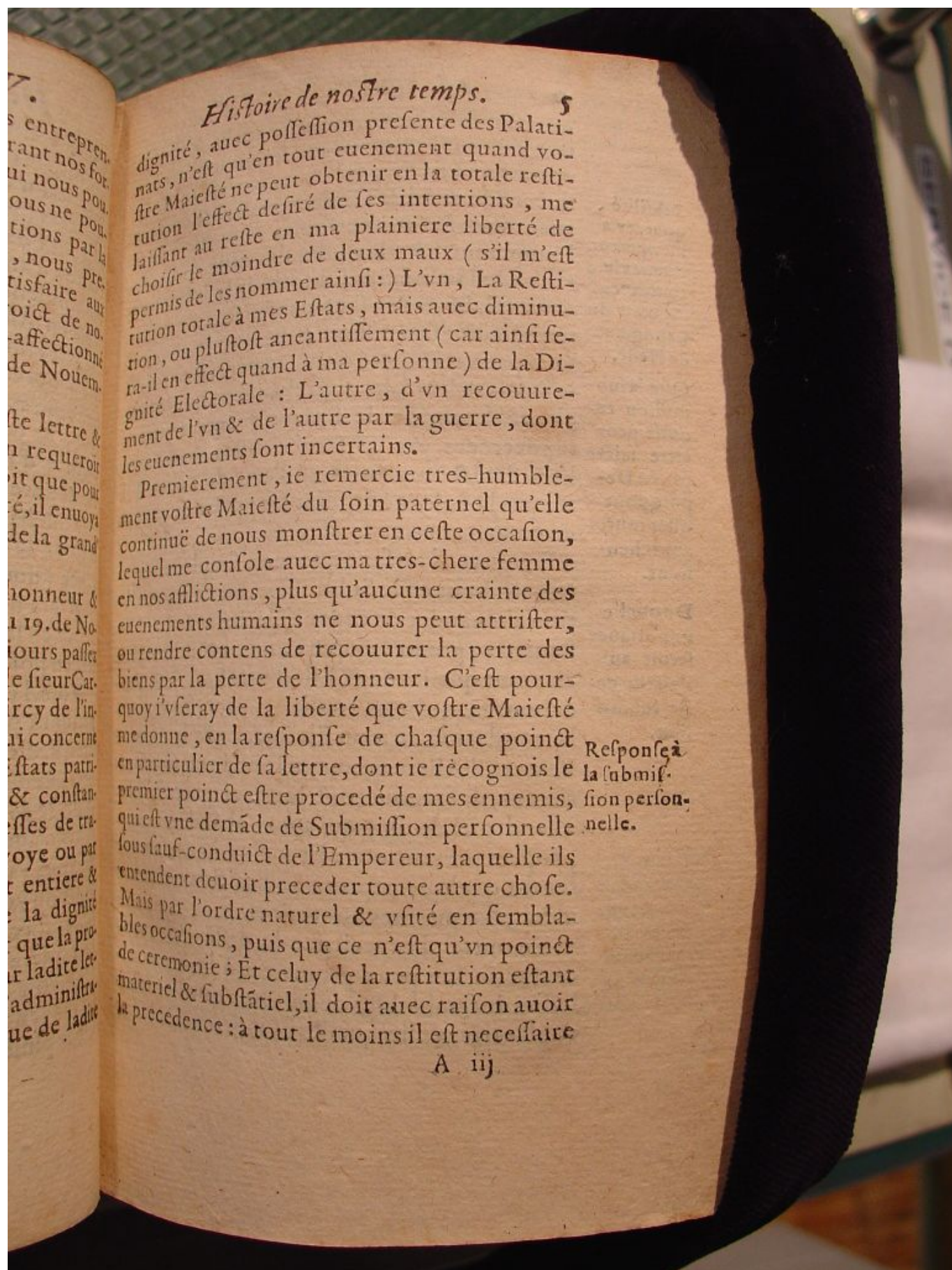
Responce
du Palatin à
la lettre du
Roy de la
Grãde Bre.
tagne.

4 M. DC. XXIV.
par quels moyens nous pourrons entrepren-
dre vostre restablissement, comparant nos for-
ces & de nos Alliez, & autres de qui nous pou-
uons esperer secours, afin que si nous ne pou-
uons venir à bout de nos pretentions par la
voye que nous auons commencee, nous pre-
nions vn autre chemin; pour satisfaire aux
obligations que nous auons au droit de no-
stre fille vniue. Vostre Pere tres-affectionne
Jacques Roy. De Vvithall le 20. de Nouem-
bre 1623. selon le vieil Calendrier.

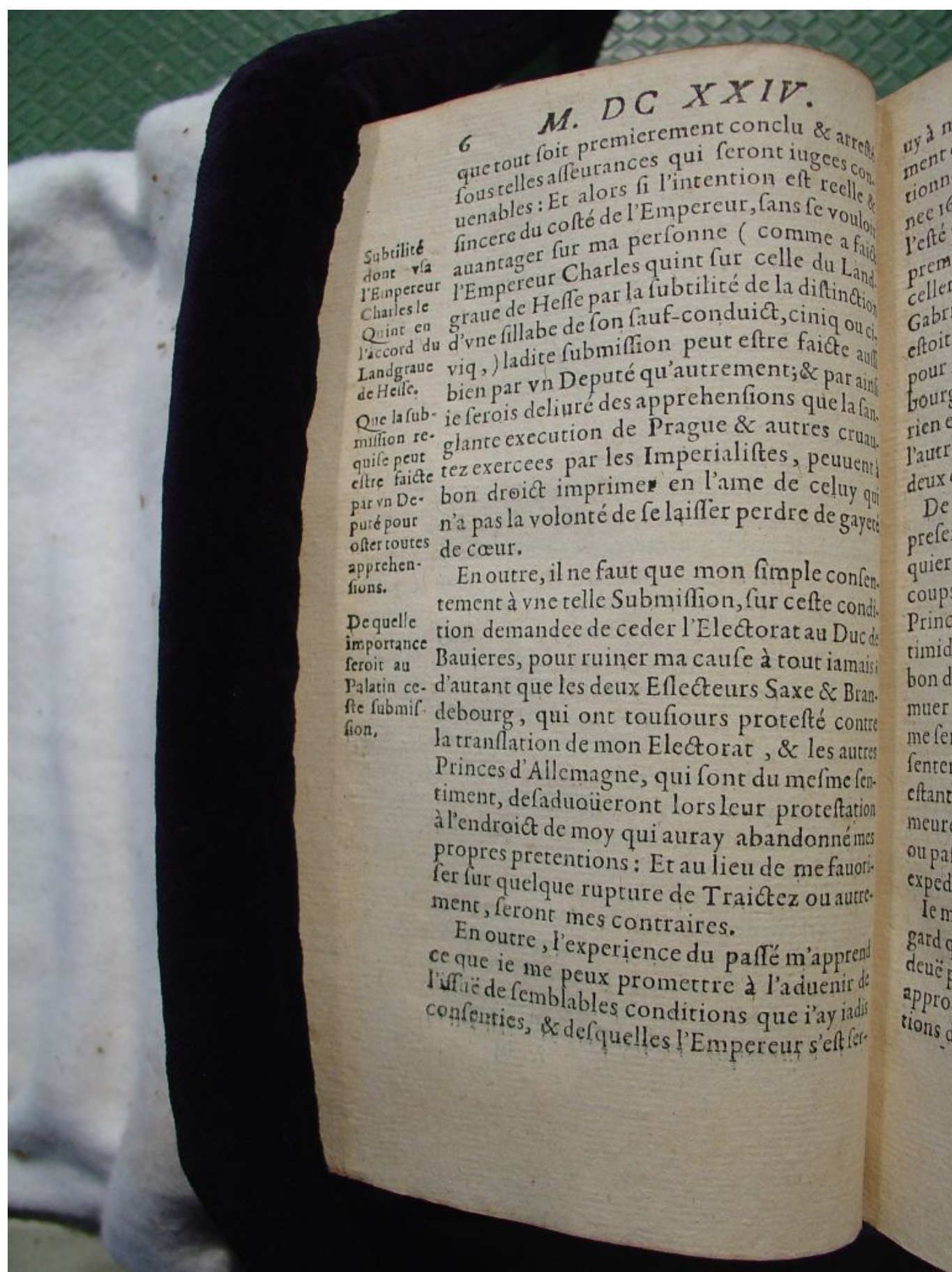
Le Palatin ayant concerté ceste lettre &
l'importance des conditions qu'on requeroit
de luy, preuoyant qu'on ne les faisoit que pour
le ruiner de ses biens & de sa dignité, il enuoya
ceste suiuite responce audit Roy de la grande
Bretagne.

SIRE, Je prens à tres-grand honneur &
faueur la lettre de vostre Majesté du 19. de No-
uembre, qui m'a esté deliuree ces iours passez
par les mains de son Ambassadeur le sieur Car-
leton, lequel m'a de surplus esclaircy de l'im-
portance de vostre Maiesté, en ce qui concerne
ma restitution aux honneurs & Estats patri-
moniaux, qu'elle continuë ferme & constan-
te en conformité desdites promesses de tra-
uailer, & faire en sorte par vne voye ou par
autre, que ladite restitution soit entiere &
totale, tant en ce qui concerne la dignité
Electoral, que les Palatinats; & que la pro-
position que vostre Maiesté fait par ladite let-
tre, que ie me dois contenter de l'administra-
tiue de mon fils, & luy de l'aspectiue de ladite

1624_005.jpg



1624_006.jpg



6 **M. DC XXIV.**
 que tout soit premierement conclu & arreſte
 ſouſtelles aſſeurances qui ſeront iugees con-
 uenables : Et alors ſi l'intention eſt réelle &
 ſincere du coſté de l'Empereur, ſans ſe vouloir
 auantager ſur ma perſonne (comme a faiſt
 l'Empereur Charles quint ſur celle du Land-
 graue de Heſſe par la ſubtilité de la diſtinction
 d'une ſyllabe de ſon ſauf-conduit, ciniq ou ci-
 viq,) ladite ſubmiſſion peut eſtre faiſte auſſi
 bien par un Deputé qu'autrement; & par ainſi
 ie ſerois deliuré des apprehenſions que la ſan-
 glante execution de Prague & autres cruau-
 tez exercees par les Imperialiſtes, peuuent à
 bon droit imprimer en l'ame de celui qui
 n'a pas la volonté de ſe laiſſer perdre de gayeté
 de cœur.

Subtilité
 dont vſa
 l'Empereur
 Charles le
 Quint en
 l'accord du
 Landgrave
 de Heſſe.
 Que la ſub-
 miſſion re-
 quiſe peut
 eſtre faiſte
 par un De-
 puté pour
 oſter toutes
 apprehen-
 ſions.

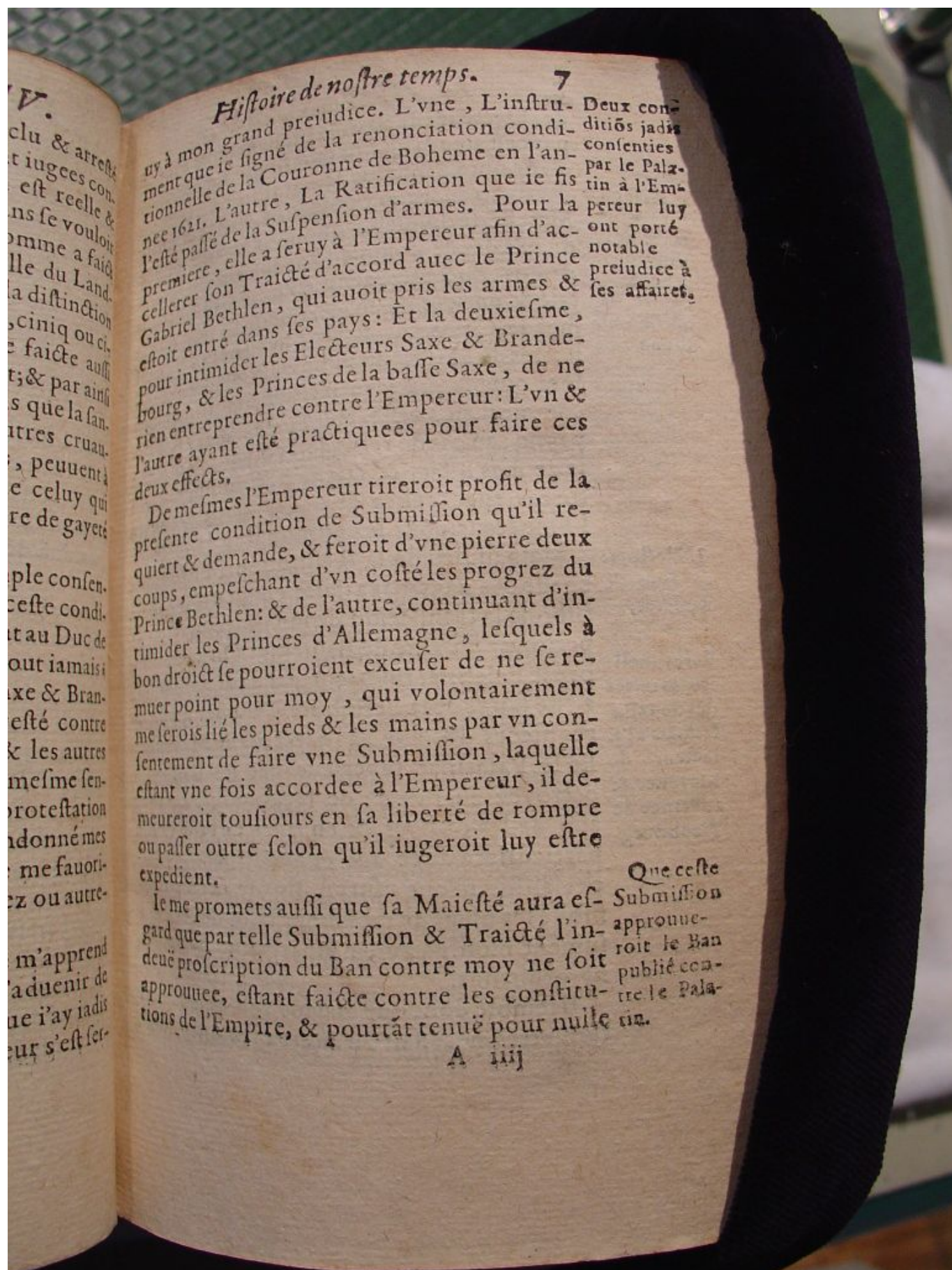
De quelle
 importance
 ſeroit au
 Palatin ce-
 ſte ſubmiſ-
 ſion,

En outre, il ne faut que mon ſimple conſen-
 tement à une telle ſubmiſſion, ſur ceſte condi-
 tion demandee de ceder l'Electorat au Duc de
 Bauieres, pour ruiner ma cauſe à tout iamais
 d'autant que les deux Electeurs Saxe & Bran-
 debourg, qui ont touſiours proteſté contre
 la tranſlation de mon Electorat, & les autres
 Princes d'Allemagne, qui ſont du meſme ſen-
 timent, deſaduouïeront lors leur proteſtation
 à l'endroit de moy qui auray abandonné mes
 propres pretentions : Et au lieu de me favori-
 ſer ſur quelque rupture de Traictez ou autre-
 ment, ſeront mes contraires.

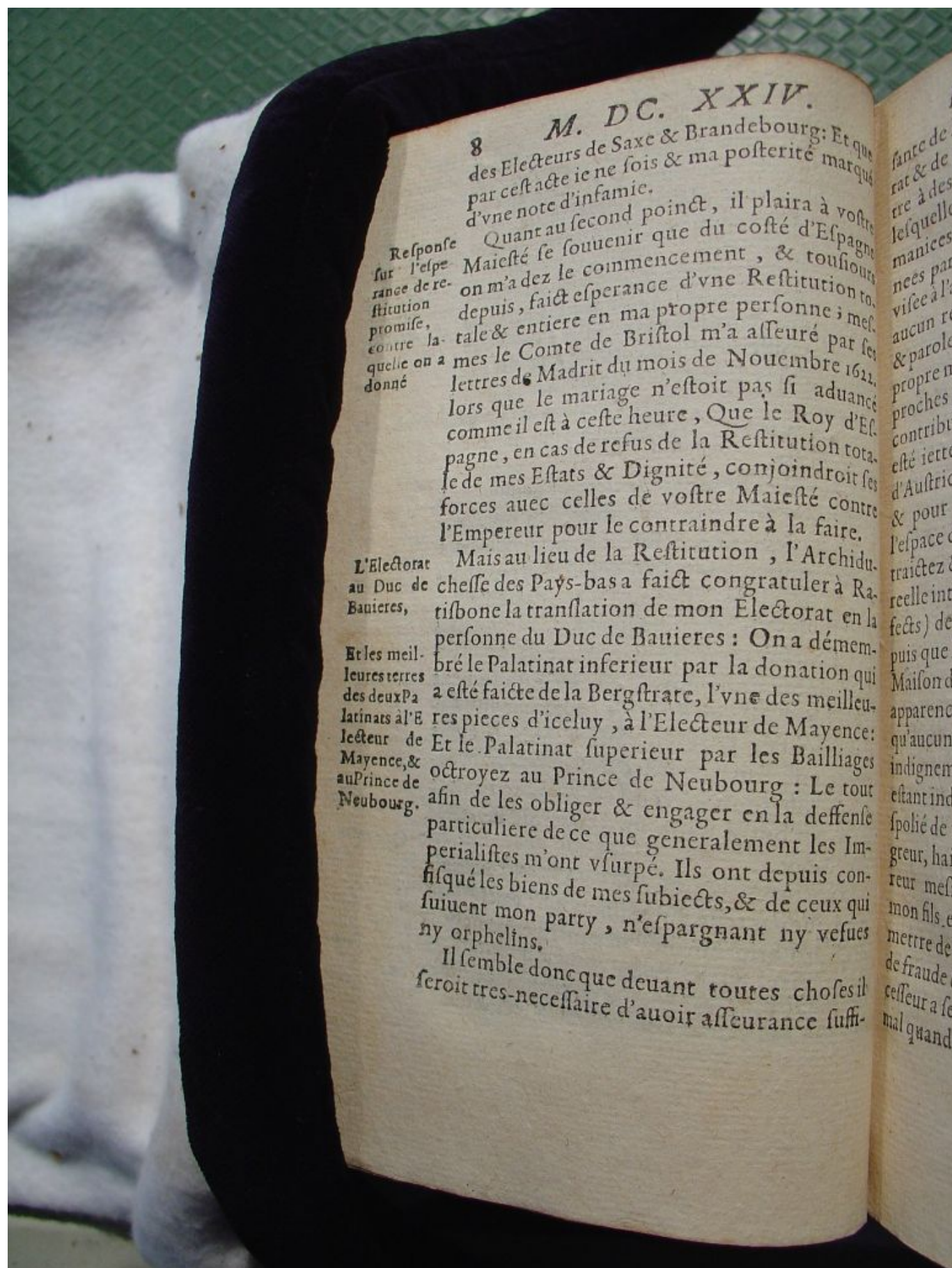
En outre, l'experience du paſſé m'apprend
 ce que ie me peux promettre à l'aduenir de
 l'uſſé de ſemblables conditions que i'ay iadis
 conſenties, & deſquelles l'Empereur s'eſt ſer-

uy à m
 ment c
 tionne
 nee 16
 l'eſté p
 premi
 celler
 Gabri
 eſtoit
 pour i
 bourg
 rien en
 l'autre
 deux e
 De
 prefer
 quiert
 coups
 Prince
 timide
 bon di
 muer p
 me ſer
 ſenten
 eſtant
 meure
 ou paſſ
 expedi
 le m
 gard q
 deuë p
 appro
 tions d

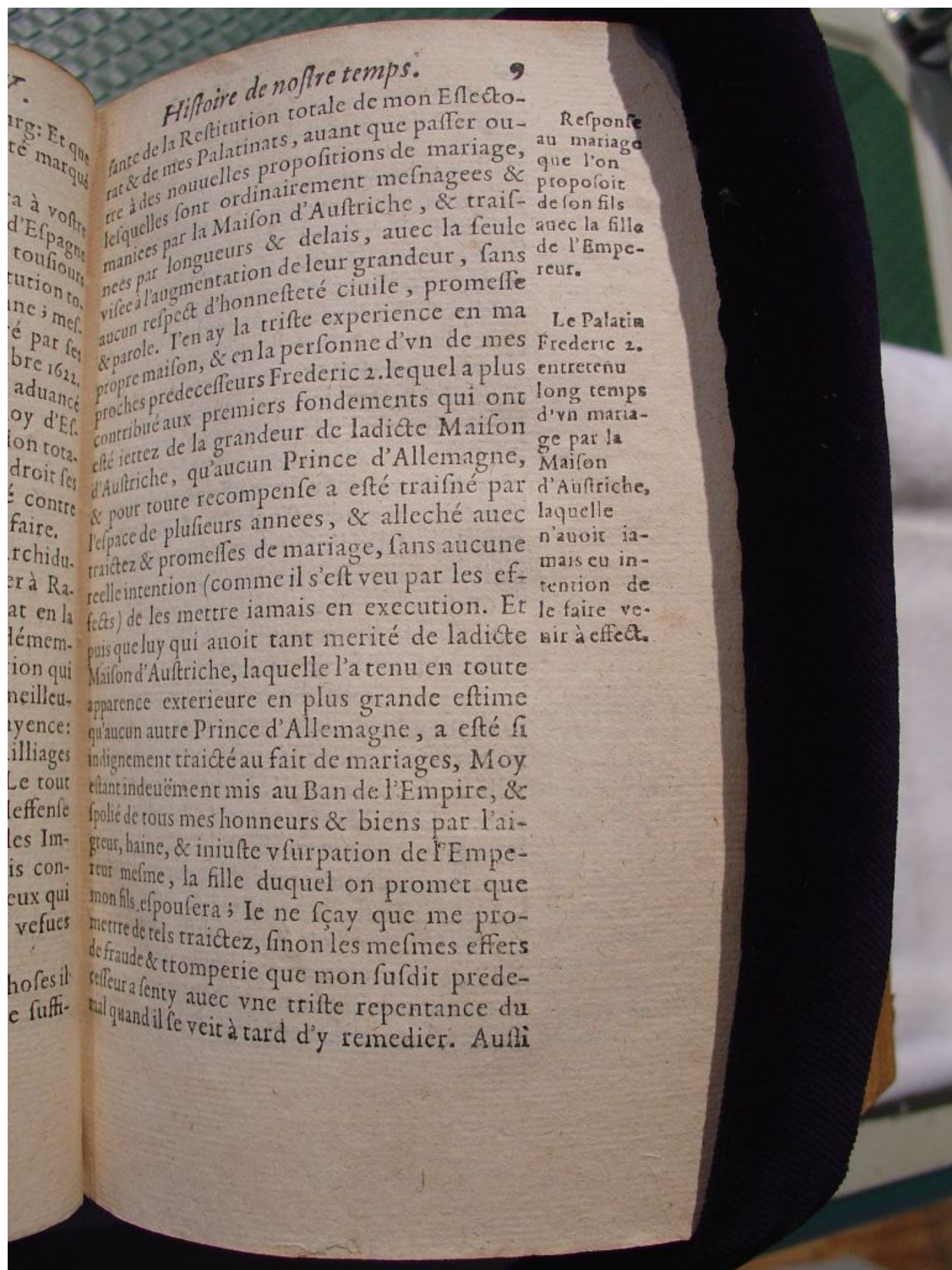
1624_007.jpg



1624_008.jpg



1624_009.jpg



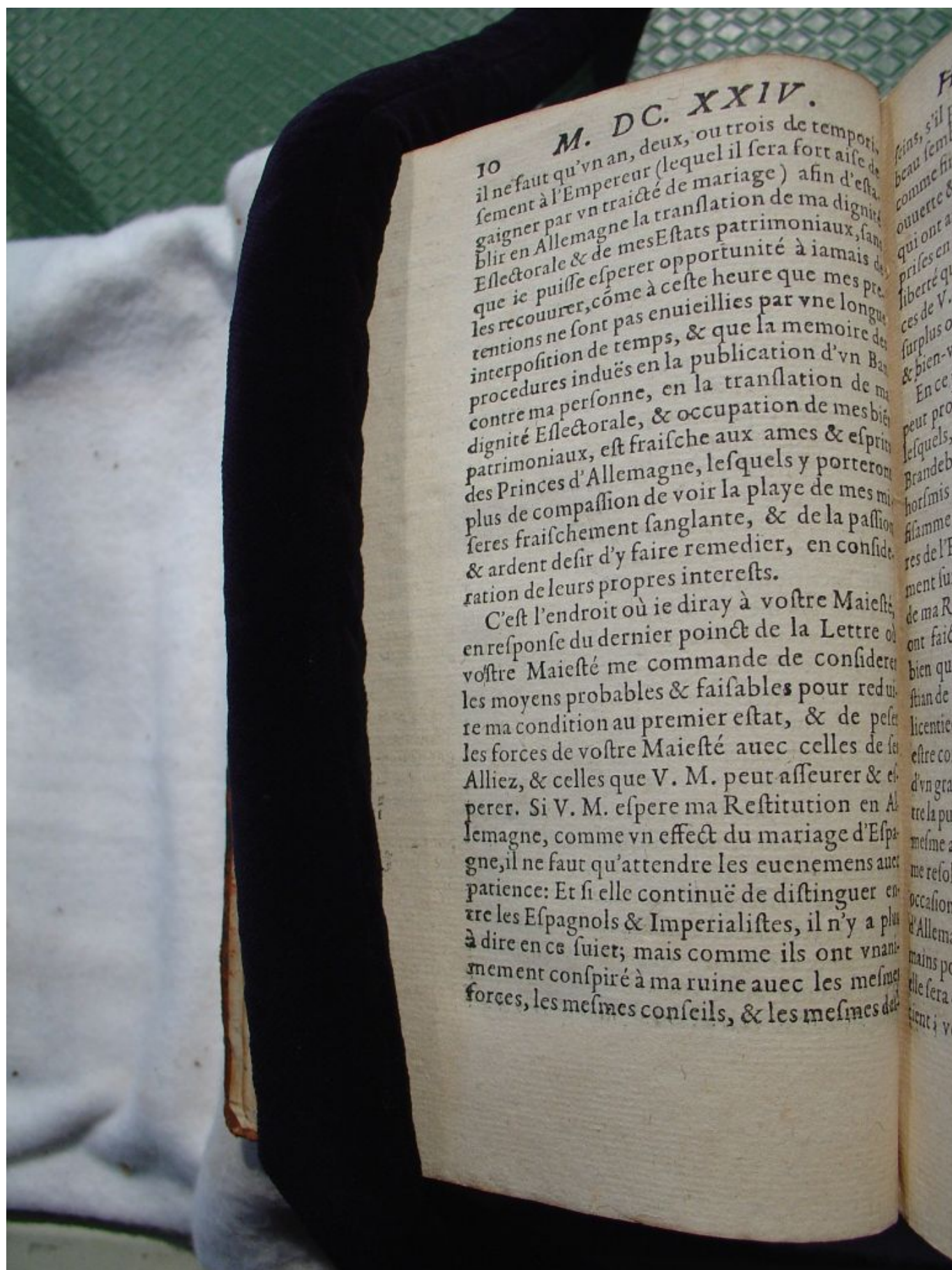
Histoire de nostre temps.

fante de la Restitution totale de mon Eslecto-
rat & de mes Palatinats, avant que passer ou-
tre à des nouvelles propositions de mariage,
lesquelles sont ordinairement mesnagees &
manices par la Maison d'Austriche, & traif-
nées par longueurs & delais, avec la seule
visée à l'augmentation de leur grandeur, sans
aucun respect d'honnesteté ciuile, promesse
& parole. I'en ay la triste experience en ma
propre maison, & en la personne d'un de mes
proches predecesseurs Frederic 2. lequel a plus
contribué aux premiers fondements qui ont
esté iertez de la grandeur de ladicte Maison
d'Austriche, qu'aucun Prince d'Allemagne,
& pour toute recompense a esté traifné par
l'espace de plusieurs annees, & alleché avec
traictéz & promesses de mariage, sans aucune
reelle intention (comme il s'est veu par les ef-
fects) de les mettre iamais en execution. Et
puis que luy qui auoit tant merité de ladicte
Maison d'Austriche, laquelle l'a tenu en toute
apparence exteriere en plus grande estime
qu'aucun autre Prince d'Allemagne, a esté si
indignement traicté au fait de mariages, Moy
estant indeuément mis au Ban de l'Empire, &
spolié de tous mes honneurs & biens par l'ai-
greur, haine, & iniuste vsurpation de l'Empe-
reur mesme, la fille duquel on promet que
mon fils espousera; Je ne scay que me pro-
mettre de tels traictéz, sinon les mesmes effets
de fraude & tromperie que mon susdit prede-
cesseur a senty avec vne triste repentance du
mal quand il se veit à tard d'y remedier. Aussi

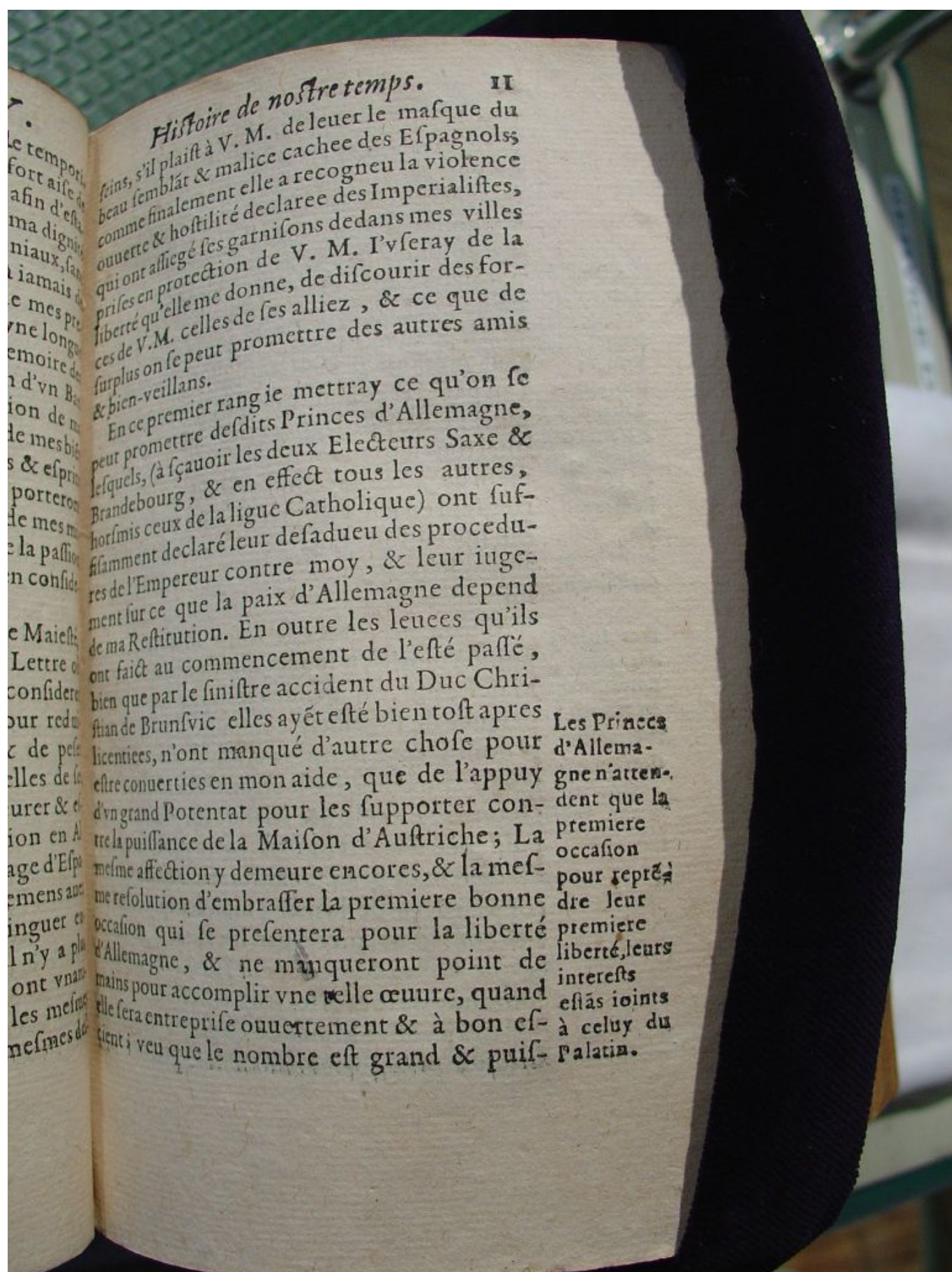
Responfe
au mariage
que l'on
proposoit
de son fils
avec la fille
de l'Empe-
reur.

Le Palatin
Frederic 2.
entretenu
long temps
d'un maria-
ge par la
Maison
d'Austriche,
laquelle
n'auoit ia-
mais eu in-
tention de
le faire ve-
nir à effect.

1624_010.jpg



1624_011.jpg



1624_012.jpg

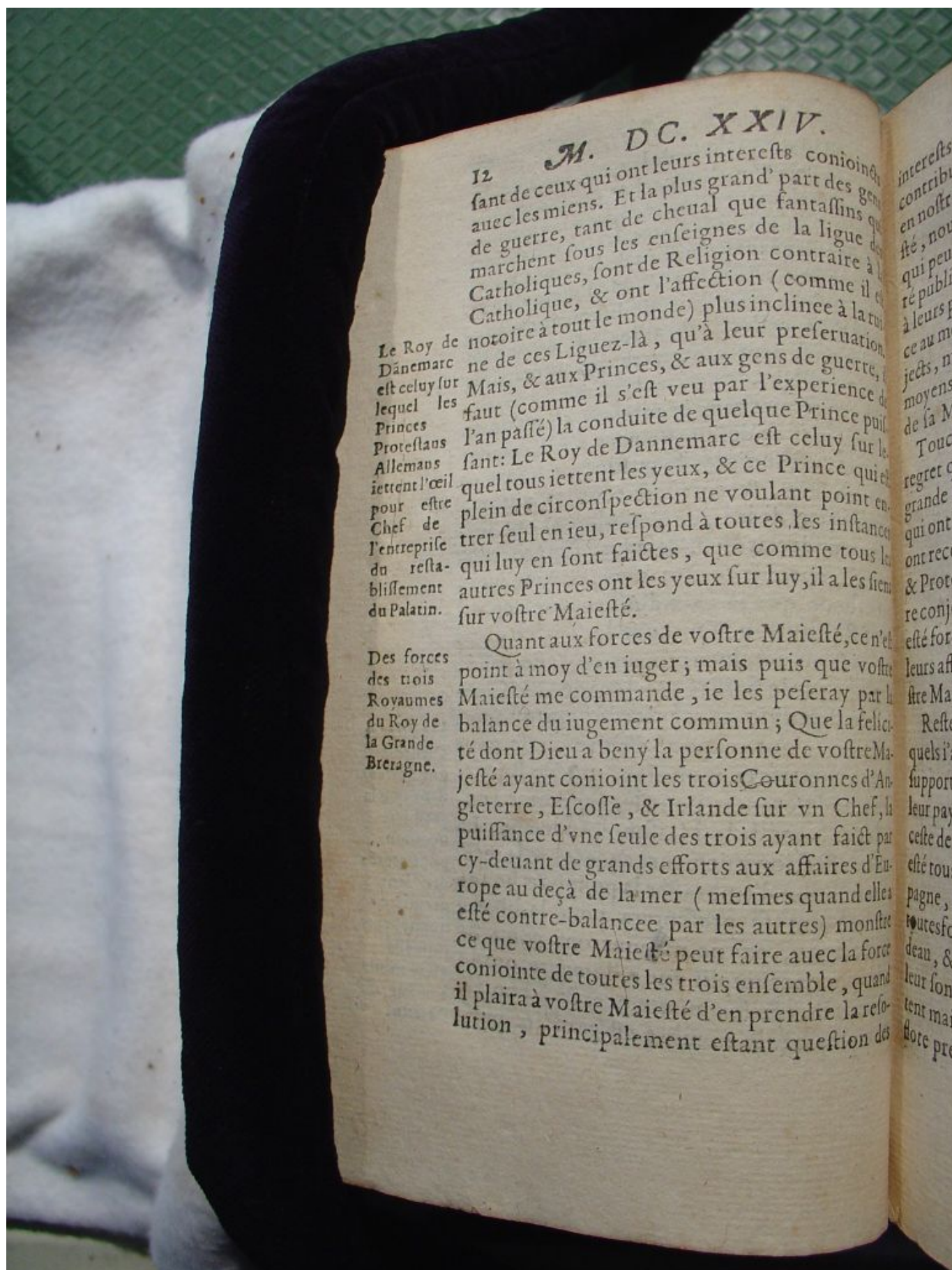


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan